

Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données

Ces données sont à la fois **corrigees des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO)**.

Les données France métropolitaine sont arrondies à la centaine, et les données régionales et départementales sont arrondies à la dizaine.

Les âges retenus pour les différentes séries sont les âges en fin de mois (âge que le demandeur d'emploi aura à la fin du mois considéré).

Source

Les données sont issues des fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT) de Pôle emploi et de la Dares.

Pour les métropoles Nice-Côte-d'Azur et Aix-Marseille-Provence, les calculs des CVS-CJO ont été effectués par le Service études, statistiques, évaluation (SESE) de la Direccte Paca.

Définitions

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- **catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;**
- **catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;**
- **catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;**
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

ATTENTION : Différence entre les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi en Continu de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1er juin 2009)...

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin de mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit 12 mois ou plus sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est de 1 an ou plus) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis 24 mois ou plus, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble des catégories A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C. Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIES A, B, C

Mise à jour : 26 avril 2017

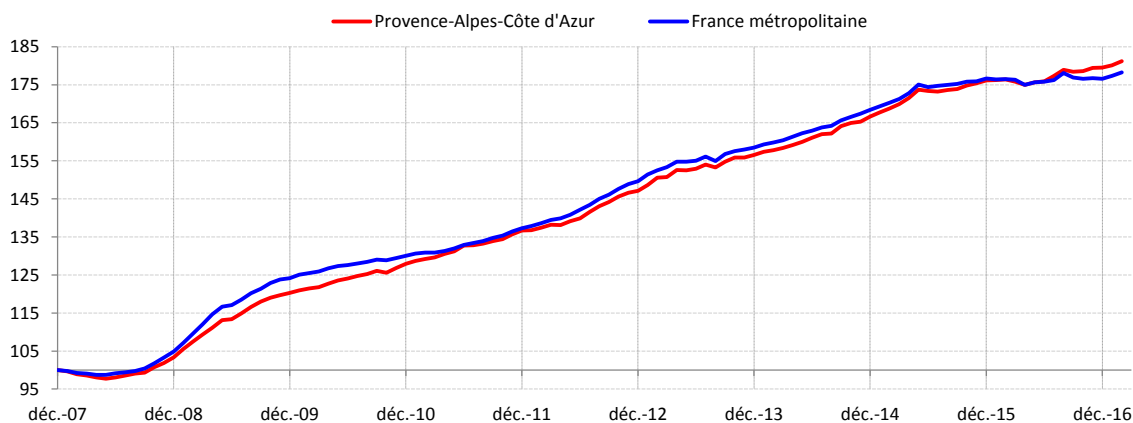
Demands d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi

	Demandeurs d'emploi catégories A, B, C (en nombre)			Variation (en %)		
	mars 2017	févr 2017	mars 2016	sur un mois	sur trois mois	sur un an
Alpes-de-Haute-Provence	15 930	15 860	15 250	+0,4	+0,9	+4,5
Hautes-Alpes	12 810	12 780	12 490	+0,2	-0,9	+2,6
Alpes-Maritimes	101 320	102 070	98 920	-0,7	+0,3	+2,4
Bouches-du-Rhône	199 770	199 330	193 080	+0,2	+1,1	+3,5
Var	93 050	93 580	90 710	-0,6	+0,7	+2,6
Vaucluse	60 260	60 810	59 610	-0,9	-0,2	+1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	483 140	484 430	470 060	-0,3	+0,6	+2,8
Métropole Nice Côte d'Azur	51 820	51 920	50 820	-0,2	+0,7	+2,0
Métropole Aix-Marseille-Provence	184 660	184 940	178 460	-0,2	+0,7	+3,5
France métropolitaine	5 503 800	5 515 200	5 455 100	-0,2	+0,7	+0,9

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables

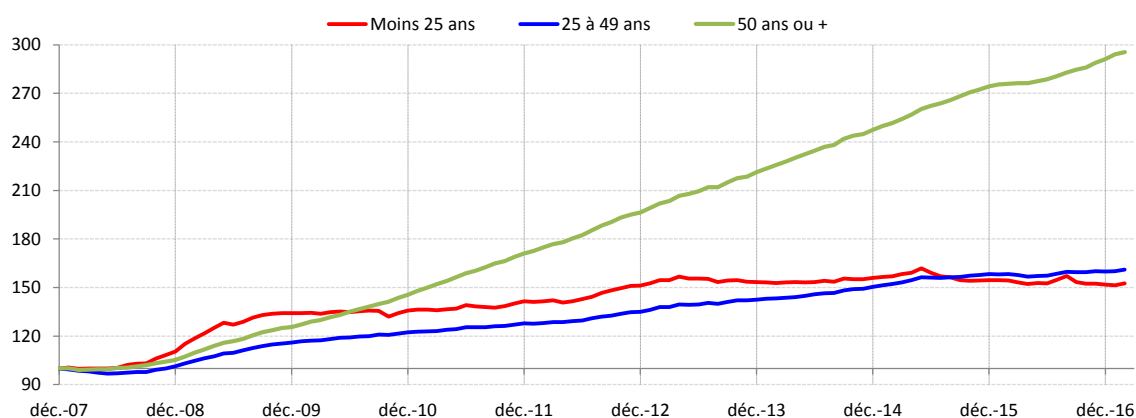
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares, Direccte Paca / Sese

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (en indice base 100 au 31/12/2007, données CVS-CJO)



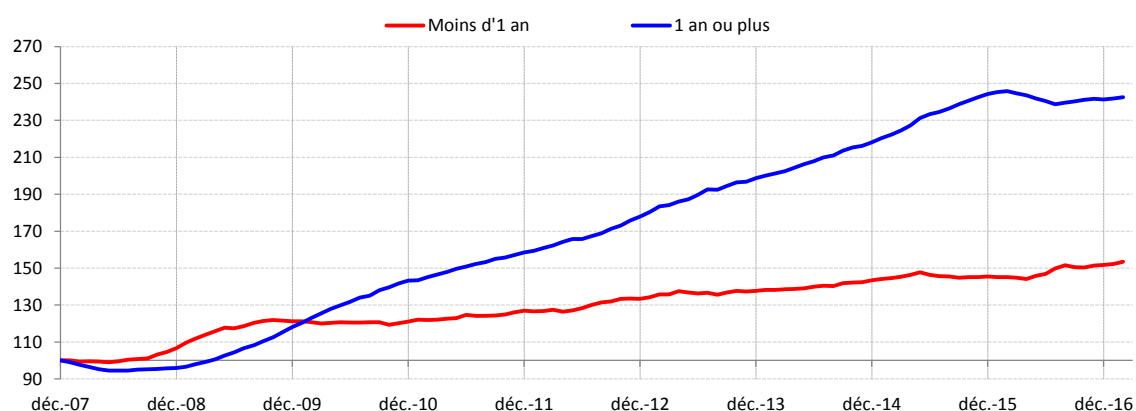
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi par tranche d'âge en Paca (en indice base 100 au 31/12/2007, données CVS-CJO)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi par ancienneté d'inscription en Paca (en indice base 100 au 31/12/2007, données CVS-CJO)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents.

Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la [documentation méthodologique](#) en ligne.

Les évolutions mensuelles des séries corrigées des variations saisonnières (CVS-CJO) peuvent différer de la tendance de moyen terme des séries ; les évolutions sur trois mois sont à privilégier pour obtenir une information sur la tendance de moyen terme.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries mensuelles sur les demandeurs d'emploi.

Informations :

- Depuis fin 2015, des modifications sont apportées aux modalités d'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle emploi (refonte des motifs d'entrée sur les listes, généralisation de la dématérialisation de l'inscription à Pôle emploi), permettant notamment de mieux retracer les motifs d'inscription. Sans effet sur le total des entrées en catégories A, B, C, elles ont cependant un impact sur la répartition par motif de ces entrées.

- Les évolutions mensuelles de sorties de catégories A, B, C pour défaut d'actualisation sont heurtées depuis plusieurs mois, ce qui affecte, à la hausse ou à la baisse selon les mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C. Ceci pourrait s'expliquer, au moins en partie, par une sensibilité des comportements d'actualisation au nombre de jours ouvrés dans la période d'actualisation suite au changement du calendrier d'actualisation en janvier 2016 (voir page 7 de la [note méthodologique](#)). Il convient donc de privilégier les évolutions en tendance plutôt qu'au mois le mois (voir la [note d'aide à l'interprétation des séries mensuelles](#)).